



## SECTION INTERNATIONALE CHINOISE DE CLERMONT-FERRAND

Une section internationale chinoise au collège Jeanne d'Arc ouverte en 2019, en 6<sup>ème</sup>, qui ouvrira en 5<sup>ème</sup> en 2020.

L'usage du chinois ne se limite pas à la seule sphère chinoise (Chine continentale, Singapour, Taiwan...), mais est répandu dans toute l'Asie où il devient une langue véhiculaire à l'égal de l'anglais.

Aucun pays occidental ne peut, à un niveau ou un autre, dissocier son activité de celle de la Chine en raison de sa croissance. La France ambitionne d'y tripler ses parts de marché, dans les dix ans à venir. Nombreuses sont les entreprises françaises implantées en Chine qui recherchent de jeunes talents français, sachant s'exprimer en mandarin et munis des références culturelles nécessaires.

Acquérir les compétences linguistiques et culturelles de ce pays, c'est donc valoriser sa formation scolaire et présenter un atout majeur sur le marché de l'emploi, dans de nombreux domaines : technique, commercial, scientifique, financier, juridique...

La région Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire n°1 de la Chine en France, puisqu'elle regroupe le plus grand nombre de salariés d'entreprises en partenariat avec des groupes chinois.

Cette Section Internationale Chinoise constitue une filière d'excellence qui s'adresse à des élèves très scolaires capables d'absorber une forte charge de travail.

La langue chinoise muscle le cerveau !

L'étude de la langue chinoise développe les trois formes de mémoire : visuelle, auditive et gestuelle. La reconnaissance des tons et l'écriture des caractères développent les facultés cognitives, car le passage d'une écriture analytique (française) à une écriture idéographique (chinoise) est très stimulant.

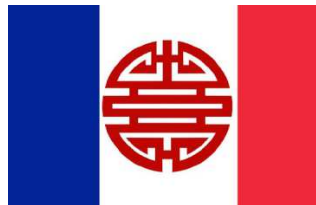
Langue à tons et donc chantante, le chinois mandarin est également une langue imagée, dessinée : son écriture non-alphabétique est en effet un assemblage de signes (les sinogrammes). En apprenant à la maîtriser, l'élève développe son sens créatif et sa dextérité, par l'art de la calligraphie. Cet apprentissage prend un aspect ludique lorsque, pour mémoriser l'écriture des caractères, on les trace dans l'air avec des mouvements qui rappellent ceux du tai-chi.

C'est une langue qui n'a pas d'orthographe, ni ce que nous appelons « grammaire », ni genre ni nombre, ni déclinaison, ni conjugaison.

Le chinois n'est donc ni plus « facile » ou « difficile » qu'une autre : c'est une langue « distante » des langues latines qui nous sont familières. Mais c'est aussi l'intérêt principal de son apprentissage, et un puissant moteur qui peut parfois relancer l'appétence à apprendre.

Le recrutement concernera prioritairement :

- Les enfants natifs de Chine et de couples mixtes, ou enfants binationaux de langue maternelle chinoise ;
- Les élèves ayant déjà des notions de chinois, et validés le niveau A2 à l'oral et A1 à l'écrit ;
- Des élèves ayant simplement débuté le chinois à l'école primaire ou en cours particulier ;
- Des élèves n'ayant jamais appris le chinois mais ayant satisfaits aux tests. Pour cela, ils devront faire preuve de curiosité et de logique, et montrer de très bonnes capacités de travail, d'écoute (compréhension auditive) et de mémorisation. L'intégration de ces élèves sera facilitée par le soutien apporté par le professeur de langue et littérature chinoises.



### **Fonctionnement pédagogique de la section :**

Les horaires des enseignements sont conformes aux programmes des classes de collège soit 25 heures de tronc commun + 7 à 8 heures d'enseignement spécifique.

### **Enseignements spécifiques de l'option internationale :**

**Enseignante française :** Langues : 3 heures de chinois en 6<sup>ème</sup> puis 3h en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**Enseignante chinoise :** mathématiques discipline non linguistique : **1h30**-2 heures en langue de la section internationale chinoise.

**Langue et littérature chinoise :** 3 heures hebdomadaires de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

**TRÈS IMPORTANT**

### **Modalités d'accès en 6<sup>ème</sup> des tests adaptés à tous les profils (pratiquant le chinois, non pratiquant)**

L'entrée en Section Internationale est conditionnée par une bonne maîtrise des langues étudiées (élèves bilingues) : français et langues de la section - décret n°81-594 paru au Journal officiel du 19 mai 1981 modifié par le décret 2006-1193 du 28 septembre 2006 et BOEN N° 38 du 19 octobre 2006

Ne pas avoir commencé à étudier la langue chinoise n'est pas un motif d'exclusion de la section : les aptitudes, le potentiel et la motivation de votre enfant qu'il ait commencé ou non à apprendre le chinois sera apprécié lors des tests adaptés à tous les profils.

**A partir de la 5ème (rentrée 2020), les tests d'entrée ne seront accessibles qu'aux élèves pratiquant la langue chinoise.**

Cependant, le fait d'être reconnu apte ne signifie pas que votre enfant sera pour autant admis et inscrit. En effet, les places dans ces sections sont comptées, c'est l'examen du dossier complet de votre enfant qui décidera en dernier ressort de l'attribution d'une place aux candidats.

Pour l'entrée au Collège Jeanne d'Arc, si votre domicile n'est pas situé dans le secteur du collège, il faut demander :

- ❑ **pour une entrée en 6<sup>ème</sup> : une demande de dérogation (auprès du directeur de l'école élémentaire) en indiquant le motif suivant : « AUTRE – entrée en 6<sup>ème</sup> en section internationale chinoise au collège Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand »**
- ❑ **pour les élèves scolarisés à l'étranger, la validation de leur scolarité (sauf scolarisation en établissement français ou attestation du CNED).**

**Si vous êtes intéressé (e), vous pouvez réclamer un dossier de candidature auprès du secrétariat, une convocation vous sera alors adressée.**